

Par arrêté du 14 août 2025, Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, a décidé d'inscrire, au titre des monuments historiques, l'église Saint-Serge (le bâtiment en totalité) avec ses peintures murales, ainsi que son terrain d'assiette.

Pour faire connaître cette disposition très honorifique, auprès du public et des fidèles, et afin de marquer sa vive reconnaissance vis à vis des autorités publiques et administratives françaises, la paroisse Saint-Serge, en étroite concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, depuis plusieurs mois en arrière, a décidé d'organiser un événement sur site, sous la bénédiction de notre métropolitain Jean, archevêque des Eglises orthodoxes de tradition russe en Europe occidentale.



Colline Saint-Serge

# CENTENAIRE DE LA COLLINE SAINT-SERGE

## INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ÉGLISE ET DES JARDINS



inscription

### LE DIMANCHE 19 AVRIL 2026

93 rue de Crimée Paris 19<sup>ème</sup> arrt



©Stéphane Asseline-Conseil Régional d'Ile-de-France-janvier 2024

Accueil-café: 13h (salle sous l'église)  
Entrée du public: 14h15  
Début du programme: 14h30  
Historique des tentatives depuis 1960  
Inscription au titre des MH (14.08.25)

Interventions publiques: 15h30  
Dévoilement de la plaque MH-photos  
Concert religieux orthodoxe: 16h  
Cocktail: 16h45  
Clôture de l'événement: 18h



Paroisse Saint-Serge

Pour tout renseignement, écrire à <[alexandre.pecheff@gmail.com](mailto:alexandre.pecheff@gmail.com)>

Affiche relative à cet événement, envoyée avec le carton d'invitation, à tous les invités potentiels.

Cet événement, qui a réuni la Préfecture de la Région d’Ile-de-France, le Ministère de la Culture, la DRAC Ile-de-France et la paroisse Saint-Serge, auxquels s’était associée la Ville de Paris, a eu lieu le dimanche après-midi 19 avril 2026.

Un accueil-café était d’abord organisé dans le réfectoire, au rez-de-chaussée du bâtiment du foyer, à partir de 13 heures.

Le public (plus d’une cinquantaine de personnes) est entré dans la salle, sous l’église, à partir de 14h30.

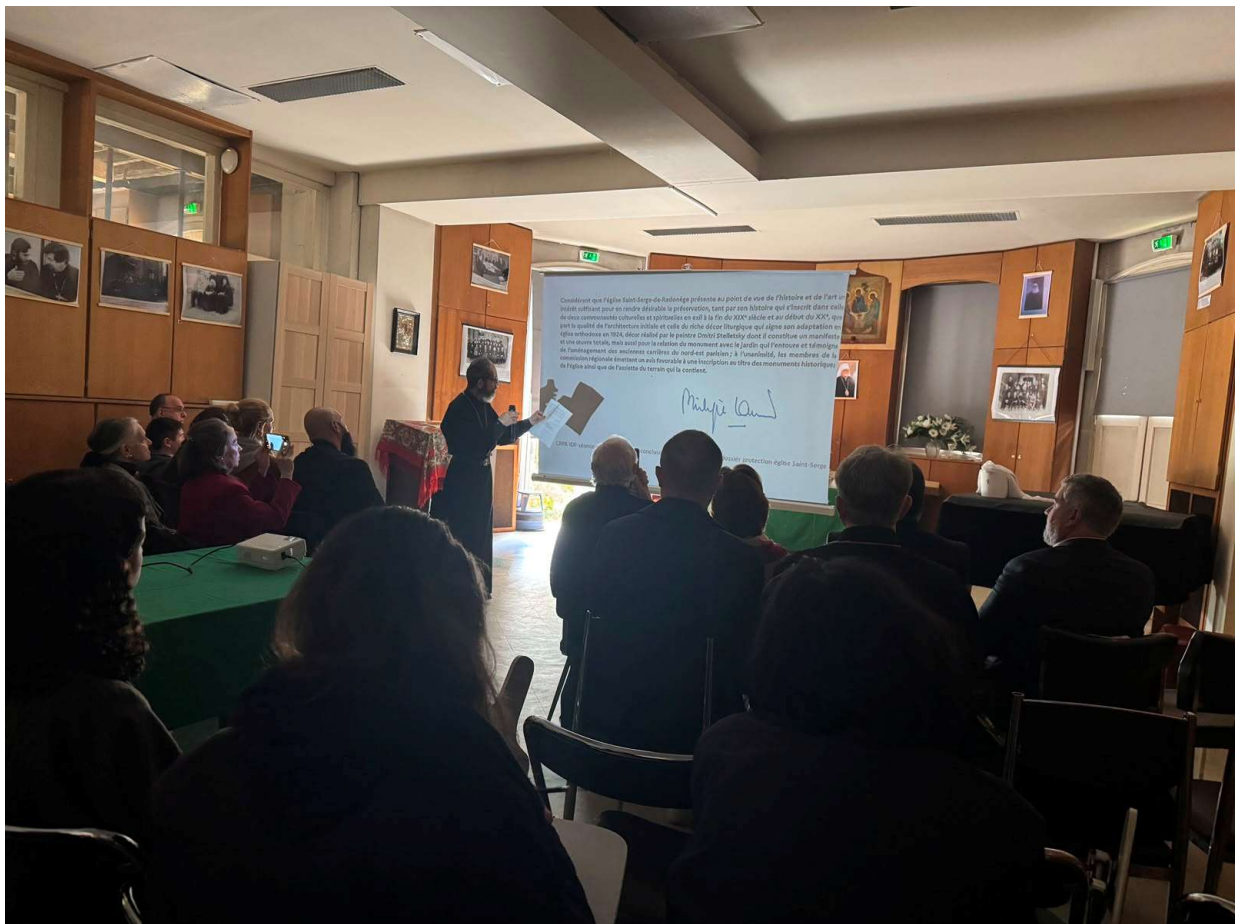
Le programme culturel a commencé à 14h45 et a comporté plusieurs parties :

**1°) historique des tentatives de protection de l’église  
depuis 1960 (par le père Alexis)**

- En avril 1960, l’architecte en chef des MH considère que le bâtiment de l’église ne paraît pas mériter une mesure de protection au titre des monuments historiques.
- En juillet 1960, la commission supérieure des MH ne propose pas une mesure de protection de l’église au titre des monuments historiques.
- En janvier 1981, l’inspecteur général des MH estime que la colline Saint-Serge entre, au premier chef, dans le patrimoine universel de Paris et mérite un classement au titre des monuments historiques.
- En décembre 2012, Monsieur le Préfet de la Région d’Ile-de-France informe Monsieur le Maire de Paris qu’il a décidé d’attribuer le label « Patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle » à l’église Saint-Serge.

**2°) déroulé administratif de la procédure qui a conduit à l’inscription de  
l’église et des jardins,  
sur les deux années consécutives 2024 et 2025 (par le père Alexis)**

- En juillet 2021, Monsieur le DRAC d'IDF informe Mgr Jean que le label « Patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle » est désormais intitulé label « Architecture Contemporaine Remarquable ».
- En mars 2024, Mgr Jean demande à Monsieur le Préfet de Région IDF de bien vouloir engager une procédure de protection de l'église Saint-Serge, au titre des monuments historiques.
- En avril 2024, le DRAC IDF confirme l'intérêt que la Commission Régionale des MH porte à cet édifice religieux.
- En mars 2025, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture d'Ile-de-France se réunit sous la présidence de Monsieur Philippe Laurent, maire de Sceaux. A la fin de cette réunion de plus de six heures, à l'unanimité, les membres de la CRPA émettent un avis favorable à une inscription au titre des MH de l'église ainsi que de l'assiette du terrain qui la contient.

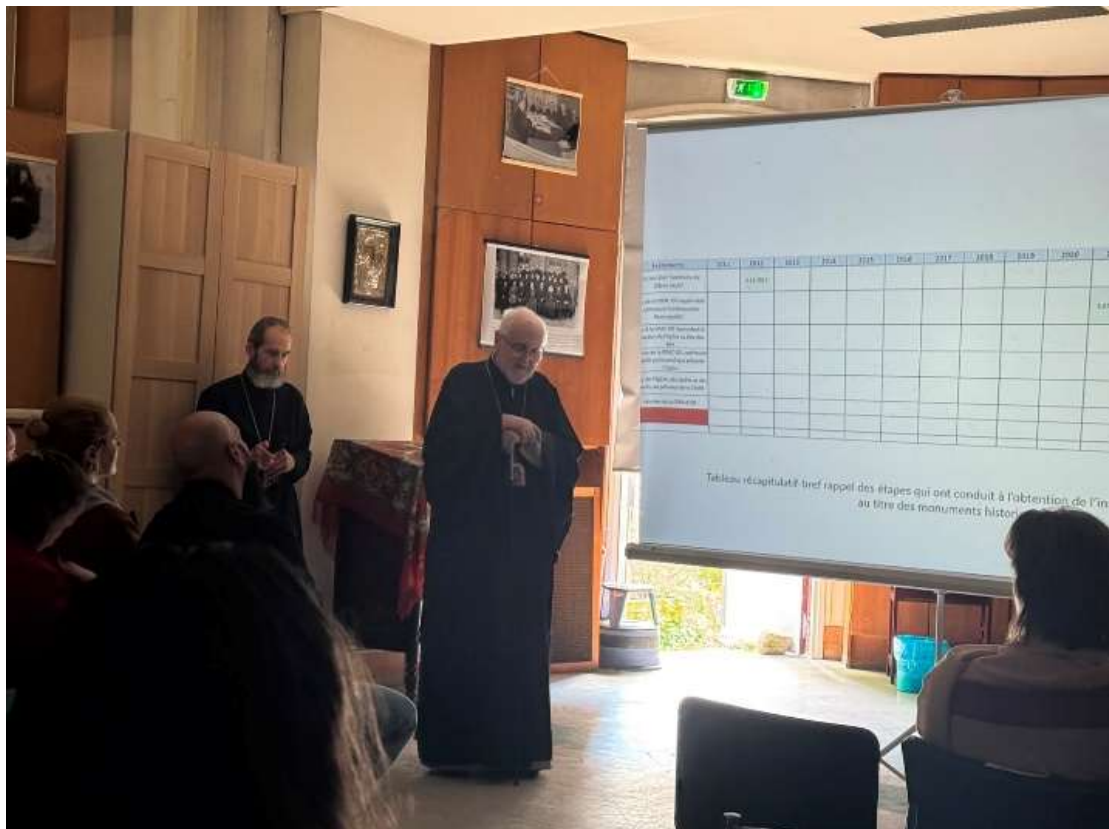


*A l'écran, les conclusions de la CRPA (signature Monsieur Laurent)*

- En août 2025, Monsieur le Préfet de la Région IDF arrête que sont inscrits au titre des monuments historiques l'église en totalité, avec ses peintures murales, ainsi que son terrain d'assiette.

### 3°) Interventions publiques successives :

**Mgr Jean, Monsieur Zarrouati**, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du Préfet de la Région IDF-Préfet de Paris, **Monsieur de Lumley**, Directeur Régional des Affaires Culturelles d'IDF, et **Mme Chave**, sous-directrice des MH et des sites patrimoniaux au Ministère de la Culture.



*Intervention de Mgr Jean*



*Intervention de Monsieur de Lumley*



*Intervention de Mme Chave*

#### 4°) dévoilement de la plaque « Monument Historique »



*De gauche à droite : Mgr Jean, Julia V. (paroissienne), père Alexis, Mme Chave, M. Zarrouati et M. de Lumley*

**5°) concert de chants religieux orthodoxes, interprétés par le chœur monastique de Saint-Serge, dirigé par Mathieu Malinine, pendant 45 minutes.**



*Chœur monastique de Saint-Serge*



*Chœur monastique de Saint-Serge*



*De gauche à droite, au premier rang : Tatiana Léger (trésorière paroisse), Michel Stavrou (doyen ITO), Mgr Jean, père Alexis, Mme Chave et Michel Milkovitch (marguillier paroisse).*

*Au second rang : Monsieur de Lumley, Monsieur Zarrouati, père Boris (recteur de la Crypte rue Daru), Agathe et Erwan (paroissiens), Michel Ossorguine (petit-fils de Mikhaïl Ossorguine et fils de Nicolas Ossorguine) et son épouse Natalia.*



*De plus près*

Cet événement s'est terminé par un cocktail riche et varié, organisé dans le jardin, à côté du bâtiment de l'église, sous un beau soleil et des températures presque estivales.



*Une des tables du cocktail*



*Une autre table du cocktail*



*A droite, Mgr Jean qui a béni le cocktail*



*Mgr Jean. Le chœur lui a chanté un hommage et lui a souhaité de « nombreuses années ».*



*A l'issue du cocktail, visite de l'église : Mme Chave, M. de Lumley, Michel Milkovitch et M. Zarrouati*